

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 décembre 2013

2013 V. 313 Vœu relatif à la sauvegarde des quartiers Politique de la Ville du territoire parisien.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

A partir de 2001 sous l'impulsion de Martine Durlach, et de Gisèle Stievenard depuis 2008, la Ville de Paris a structuré la « Politique de la Ville » sur son territoire. La formalisation de cette démarche partenariale avec l'Etat s'est concrétisée dans la signature du CUCS en 2007.

Cela s'est traduit par l'identification de 14 quartiers « Politique de la Ville » qui concernent plus de 330.000 habitants, ainsi que par la formalisation de projets de territoire issus de la réflexion collective des acteurs impliqués dans la vie du quartier, avec les élus et les équipes de développement local.

Depuis 12 ans, les actions mises en œuvre dans ce cadre contribuent, notamment, au mieux vivre ensemble, au lien social, à l'aide aux familles en difficulté... Ces actions sont largement reconnues comme indispensables par la plus grande partie de la population.

En 2012, le gouvernement a annoncé une réforme de la « Politique de la Ville », qui passe notamment par une redéfinition de la géographie prioritaire. Cette réforme est actuellement débattue au Parlement.

Elle arrive après la baisse depuis plusieurs années des crédits d'Etat finançant la « Politique de la Ville », combattue par les associations ainsi que les élus de gauche.

La réforme annoncée de la géographie des quartiers concernés prévoit de cibler les financements sur un nombre de « quartiers prioritaires » à partir du critère unique du revenu des habitants. Cela entraîne la division par deux du nombre de quartiers concernés au plan national. Le choix ne sera connu qu'au 2ème trimestre 2014. Mais les premiers échanges avec l'Etat montrent que la plupart des quartiers de Paris concernés ne seraient pas retenus dans ces « quartiers prioritaires ».

Force est de constater que si la moyenne des revenus a évolué dans certains quartiers prioritaires, du fait de l'arrivée de nouveaux habitants aux revenus plus élevés, de fortes inégalités y persistent, en terme de revenus, de réussite scolaire ou d'accès à l'emploi, et provoquent des situations de mal-être.

La « Politique de la Ville » a permis la mobilisation de nombreux acteurs locaux : associatifs, fonctionnaires et agents des services publics, élus. Cela s'est notamment vu lors de l'initiative « Quartiers en scène » le 24 janvier dernier où devant plus de 2.000 participants le Maire de Paris, en présence du Ministre de la Ville, a renouvelé son engagement de maintenir tous les moyens de la « Politique de la Ville » à Paris.

Conscients de la contribution de la politique de la ville aux nombreuses actions portées dans le cadre du projet de territoire, et des conséquences de l'arrêt des financements d'Etat qui résulterait d'une sortie de certains quartiers concernés par la « Politique de la Ville », de nombreux acteurs associatifs ont lancé des initiatives appelant à la poursuite de la « Politique de ville » sur le territoire parisien.

Pour ces motifs, sur proposition de M. Alain Lhostis, du groupe Communiste et élu du Parti de gauche,

Emet le vœu que :

- M. le Maire de Paris demande au Ministre de la Ville le maintien des 14 quartiers « Politique de la Ville » dans le périmètre de la géographie prioritaire, seule garantie de moyens dédiés de l'Etat, finançant notamment les postes d'adultes relais et les actions de nombreuses associations travaillant sur ces territoires.